



**DÉCLARATION SUR UN MÉCANISME POUR L'ÉLABORATION, LA DOCUMENTATION  
ET LA COMMUNICATION DE PRATIQUES ET PROCÉDURES POUR  
LE DÉROULEMENT DES DIFFÉRENDS À L'OMC**

*Supplément*

La communication suivante du Nicaragua, datée du 19 mai 2020, est distribuée conformément au paragraphe 12 du document JOB/DSB/1/Add.12 et devrait être lue conjointement avec ce document.

---

**ARRANGEMENT MULTIPARTITE CONCERNANT UNE PROCÉDURE ARBITRALE  
D'APPEL PROVISOIRE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 25 DU MÉMORANDUM  
D'ACCORD SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

La Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève présente ses compliments à l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce et se réfère à la communication relative à l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire conformément à l'article 25 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, datée du 30 avril 2020 et distribuée sous la cote JOB/DSB/1/Add.12.

À cet égard, la Mission permanente du Nicaragua a l'honneur de notifier à l'Organe de règlement des différends que le gouvernement de la République du Nicaragua entérine le document JOB/DSB/1/Add.12 et accède à l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire conformément à l'article 25 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, comme il est prévu à l'article 12 de la communication susmentionnée.

La Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève saisit cette occasion pour renouveler à l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce les assurances de sa très haute considération.

---